Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 029-212901953-20260702-D_763_010726-DE

Commune de Plouguerneau
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 1er juillet 2026
--oOo--

Nombre de conseillers :

En exercice	29
Présents	26
Votants	29

Le Conseil Municipal de PLOUGUERNEAU s'est réuni le 1er juillet 2026 à 19h00 à l'Espace Culturel ARMORICA en séance publique sous la présidence de Monsieur Renaud LE FLOCH, Maire.

SECRETAIRE DE SEANCE : JULIE LEON élue à l'unanimité.

ETAIENT PRESENTS : Renaud LE FLOCH - Stéphane PHILIPPOT - Julie LEON - Gildas ABGUILLERM - Jean-Luc CABON - Marie-Christine LOZACH - Jean-François TREGUER - Lédie LE HIR - Alain VIDAL - François LE BRUN - Francis KERVELLA - Yvon BESCOND - René CHAPEL - Christophe GUEGANTON - Florent TERRAUX - Isabelle LE MOAL - Stéphanie LE PRIOL - Virginie PETTON LESVEN - Camille GAUDRY - Adeline TADIER - Sophie MARCHAND LECLERE - Océane LE MEUR - Guénolé VIGOUROUX - Isabelle DEWU - Nolwen L'HOSTIS - Thibault CASSIN

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :
Aurélie TOUL procuration à Lédie LE HIR
Karine RIOU procuration à Camille GAUDRY
Yannig ROBIN procuration à Nolwen L'HOSTIS

Nomenclature ACTES 7.6.3	**FINANCEMENT DE L'INITIATION A LA LANGUE BRETONNE DANS LES ÉCOLES PRIMAIRES 2026/2027**

Le dispositif de financement en faveur de l'initiation à la langue bretonne, dans les classes monolingues, a été ouvert à l'ensemble des écoles qui en ont fait la demande. Les heures attribuées aux écoles sont réexaminées annuellement.

Les heures retenues pour les écoles de Plouguerneau pour l'année 2026/2027 sont les suivantes :
- Ecole publique du Phare : 3h hebdomadaires
- Ecole publique du Petit Prince : 3h hebdomadaires

Le coût total de ces heures sur l'année 2026/27 s'élève à 10 800 €. Sur cette somme, le reste à charge prévisionnel de la commune serait de 4 560 € soient 42.2%.

Après avis de la commission enfance jeunesse et sports du 17 juin 2026, le Maire propose au Conseil municipal de valider la participation financière de la commune au dispositif pour l'année scolaire 2026/27.

Annexe : tableau de répartition horaire et des montants de participation financière pour l'année 2026/27.

Avis du Conseil Municipal : favorable à l'unanimité (29 voix).

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 029-212901953-20260702-D_763_010726-DE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme en Mairie le 2 juillet 2026

Le Maire,
Renaud LE FLOCH

La secrétaire de séance,
Julie LEON